RACCORDEMENT AU RÉSEAU – FICHE TARIFAIRE

# Raccordement des gestionnaires de réseau de distribution

Ces tarifs sont applicables pour les raccordements des gestionnaires de réseau de distribution (GRD) au réseau de distribution de BKW.

## Nouveau raccordement au réseau de distribution de BKW

Après concertation avec le gestionnaire de réseau de distribution (client), BKW définit le lieu des points de raccordement et de couplage. Les points de raccordement sont fixés dans le contrat de raccordement au réseau. Les points de couplage servent de base à l'offre du raccordement au réseau.

**Principes**

Les puissances convenues de fourniture et de soutirage du client sont consignées par point de raccordement dans le contrat de raccordement entre le client et BKW.
La contribution aux coûts du réseau n'est perçue qu'à la puissance convenue de fourniture.

**Composition des coûts**

Les coûts d'un raccordement au réseau comprennent la contribution au branchement et celle aux coûts du réseau.

Contribution au branchement
BKW prélève la contribution au branchement selon les frais effectifs. Elle facture au client tous les frais relatifs à l'établissement des installations à partir du réseau de distribution existant (point de couplage commun jusqu'au point de raccordement).

Contribution aux coûts du réseau
La contribution aux coûts du réseau est perçue par kilowatt par point de raccordement et dépend de la puissance contractuelle convenue.

## Raccordement permanent
### Contribution aux coûts du réseau

| | Hors TVA | TVA comprise* |
|---|---|---|
| Haute tension | 30 CHF/kW | 32.43 CHF/kW |
| Moyenne tension MT 1 | 80 CHF/kW | 86.48 CHF/kW |
| Moyenne tension MT 2 | 105 CHF/kW | 113.51 CHF/kW |
| Basse tension BT | 144 CHF/kW | 155.66 CHF/kW |

## Raccordement de réserve
### Contribution aux coûts du réseau

| | Mode du raccordement de réserve | Hors TVA | TVA comprise* |
|---|---|---|---|
| Haute tension | Tous | 30 CHF/kW | 32.43 CHF/kW |
| Moyenne tension | Le raccordement de réserve utilisé de façon conjointe | 0 CHF/kW | 0 CHF/kW |
| | Le raccordement de réserve à partir de la même sous-station et la même ligne que le raccordement permanent | 0 CHF/kW | 0 CHF/kW |
| | Le raccordement de réserve à partir de la même sous-station et d'une autre ligne que le raccordement permanent | 61 CHF/kW | 65.94 CHF/kW |
| | Le raccordement de réserve à partir d'une autre sous-station que le raccordement permanent | 80 CHF/kW | 86.48 CHF/kW |

## Modifications d'un raccordement au réseau existant

Plusieurs modifications sont possibles sur un raccordement au réseau existant: un raccordement au réseau peut par exemple être renforcé ou rénové. Les coûts des modifications sont à la charge de la partie responsable.

Si la puissance contractuelle doit être augmentée, BKW facture une contribution aux coûts du réseau calculée sur la base de la différence entre l'ancienne et la nouvelle puissance fournie.

Cette modification du raccordement au réseau doit être consignée dans le contrat de raccordement au réseau entre le client et BKW.

## Le point de couplage dans raccordements au réseau basse ou moyenne tension

Le point de couplage sera construit sur le réseau de distribution existant de BKW.
Exemples possibles de raccordement en basse ou moyenne tension:

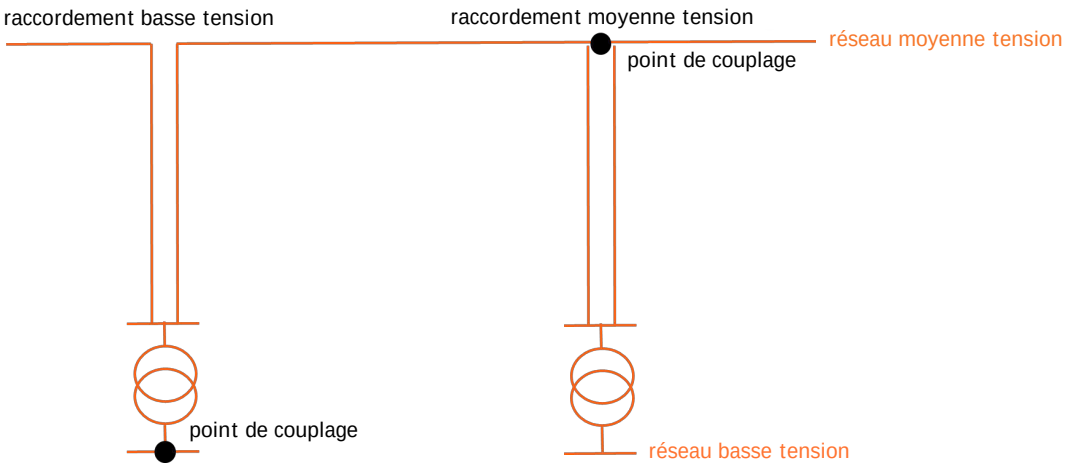


## Dispositions complémentaires

S'appliquent les Conditions Générales pour le raccordement des réseaux de distribution au réseau BKW et utilisation du réseau BKW.

BKW peut définir les tarifs de façon unilatérale en tenant compte des dispositions légales et réglementaires.

Les ajustements de tarif ne requièrent pas la résiliation du contrat.

* Le taux de TVA est de 8,1%. Données arrondies selon les règles commerciales pour les prix avec «TVA comprise».

BKW Energie SA
Management du raccordement au réseau
Dr. Schneiderstrasse 10
2560 Nidau
www.bkw.ch

Votre contact
Téléphone 0844 121 140
anschlussservice@bkw.ch

Validité
Les tarifs sont valables à partir du 1er janvier 2024

BKW POWER GRID

N22D4039